

# **LA SOCIÉTÉ DE TIR – L'ARQUEBUSE**

Avant d'en venir à la société de tir " l'Arquebuse " elle-même, rappelons l'un ou l'autre élément de l'histoire de la milice, soit de la compagnie d'Everdes du régiment de Pont, de son drapeau, de son armement et des exercices militaires (ou para-militaires) que l'on mettait sur pied plusieurs l'an et qui ne sont pas sans évoquer les tirs obligatoires actuels ou les inspections organisées jusqu'à très récemment .

## **LE DRAPEAU D'EVERDES**

M. l'abbé Dey, chapelain d'Echarlens de 1822 à 1826, puis de 1841 à 1863, fut de plus un des premiers historiens du canton.

Il relève ce qui suit dans sa " Chronique d'Everdes et Vuippens " :

Le drapeau dit d'Everdes fut tissé en 1748, donc longtemps après la disparition du château et de la seigneurie du même Everdes, il fut payé par quatre communes de l'ancienne seigneurie: Echarlens, Marsens, Morlon et Vuippens.

M. Henri Naef le décrit, lui, dans son fascicule « Drapeaux anciens en Gruyère». En voici un extrait significatif:

Le drapeau fut jadis écartelé par une croix sur laquelle brochaient les médaillons, comportant, à l'avant, les armoiries et, au revers, l'image de la Vierge entourée de cinq angelots. De cette croix cependant, il ne reste aujourd'hui qu'un seul bras de soie vieux rouge indiquant sa couleur originale; des fragments adhérent aux coutures prouvent l'existence primitive des bras désormais disparus. Le flammé ou, plus exactement l'ondé des cantons, est vert et blanc. La hampe est terminée par un fer de lance ajouré d'un croissant surmonté d'une étoile. Le drapeau mesurait autrefois 2,2 m. de côté environ.

Et voici encore:

... aucun doute n'est possible, l'écu a toujours été d'or à trois pals de gueules, de sinople et d'argent. Il est sommé d'un casque empenné aux plumes blanches et rouges et a, pour support, un lion au naturel, tenant une enseigne fascée d'azur et d'argent, chargée d'un pal de gueule... et portant la devise d'Everdes " Pro aris et focis ", ce qui pourrait signifier " Pour notre foi et notre pays " .

Revenons au chapelain Dey :

- C'est probablement à cause de ce blason qu'on l'appela si longtemps le drapeau d'Everdes. S'il n'était pas le drapeau d'Everdes, il était celui du bailliage du même nom, soit Everdes-Vuippens et celui de la compagnie d'Everdes, la troisième compagnie du régiment fribourgeois de Pont.

L'instruction de cette troupe restait assez rudimentaire, alors même que le tir dans les sociétés était subventionné par le gouvernement et par les communes.

Huit dimanches par année, au printemps et en automne, les milices étaient rassemblées dans leurs villages, sous le commandement d'un sergent instructeur, elles s'exerçaient au maniement des armes, à la marche et faisaient quelques évolutions; ce sous-officier était ordinairement un vieux mercenaire revenu du service militaire étranger.

Les compagnies et le régiment étaient réunis une fois l'an pour passer la revue devant le major qui était, en quelque sorte, l'officier-instructeur du corps.

L'ordonnance de 1746 prescrivait ce qui suit, s'agissant de l'habillement et de l'armement:

Les colonels, les lieutenants-colonels et les capitaines seront armés d'espontons (sorte de javelot-lance), les officiers subalternes seront armés du fusil avec la baïonnette, les sergents porteront, eux, la hallebarde, les soldats seront armés du fusil avec la baïonnette, de l'épée ou du sabre. Quant à l'habillement, nous verrions avec plaisir que chacun se procure les uniformes prescrits par les colonels et que les officiers et les gens aisés en donnent l'exemple.

Profitant de cette latitude, les colonels choisirent des uniformes seyants et pratiques en même temps, le drap brun tissé dans le pays (le frotzon) avait leur préférence, de même que le gilet généralement porté par les hommes de la compagnie.

La compagnie d'Everdes et celle de Gruyères avaient choisi l'habit bleu, gilet, culotte et parements rouges et guêtres blanches (soit l'uniforme actuel de la société de musique de Gruyères).

Selon le conseiller Comba, les miliciens revêtaient l'uniforme le jour de leurs noces et à l'occasion des fêtes religieuses et civiles, aussi avaient-ils soin de choisir de beaux draps. Chaque soldat devait se procurer, à ses frais, l'armement, l'équipement et le vêtement, mais les communes devaient subventionner ceux qui n'avaient pas les moyens de subvenir à cette dépense.

### **LA REVUE DE LA COMPAGNIE D'ÉVERDES**

Le chapelain Dey nous a donné en outre l'image d'une revue du régiment de Pont telle qu'elle eut lieu en 1787, dans le bailliage de Vuippens :

Le jour de la revue, le major vint de Fribourg. Cet officier avait sous ses ordres un lieutenant et un sous-lieutenant choisis dans les communes du bailliage. Il portait l'épaulette comme les colonels, les majors et les autres capitaines : ces officiers supérieurs étaient toujours choisis parmi les patriciens de Fribourg, alors que les officiers subalternes et les aides-majors étaient, eux, choisis dans les bailliages.

Les jeunes gens faisaient toilette, c'était le seul jour de l'année où on les poudrait. Les chapeaux ronds et larges étaient convertis en tricornes. Conduite par les sergents et les caporaux, la milice de chaque commune s'avancait tambour battant vers le lieu de la revue. Les grenadiers portaient le haut bonnet à poils et avaient sur la poitrine l'étui en métal destiné autrefois à renfermer la mèche; ils faisaient cortège au drapeau qu'on apportait d'Echarlens et qui était toujours accompagné de 4 grenadiers à l'aller comme au retour. Le major faisait exécuter les manœuvres et quelques évolutions suivies d'une décharge générale. Les sous-officiers avaient à cœur de se montrer habiles manœuvriers. Les officiers procédaient à l'inspection des armes et des uniformes : ils se montraient en général peu sévères. Toutefois, qui n'avait pas l'habit de la couleur prescrite et ne pouvait se justifier était puni de quelques heures de prison.

La revue terminée, le drapeau, toujours escorté de sa garde, était ramené à Echarlens et le reste du jour était, surtout pour les jeunes, un temps de récréation.

### **LE PREMIER STAND DE TIR**

Il existe un stand à Echarlens depuis très longtemps. On sait où il a été construit, mais on ignore quand et par qui.

Le major Ottoz a évoqué dans ses "Souvenirs d'enfance" ce que fut ce premier stand d'Echarlens, celui de la compagnie d'Everdes du Régiment fribourgeois de Pont.

C'était le premier stand que l'on ait connu à Echarlens. Il se trouvait près du pont du Forchoux (Fortsau) à l'entrée de la Belle-Place (soit à l'emplacement actuel du terrain de foot-ball). C'était une construction

en bois, sans plancher et dont la paroi, du côté de Riaz, munie d'énormes charnières, se rabattait comme un grand volet.

Comme nombre de mes contemporains d'ailleurs, je me souviens encore très bien de cette construction. Combien de fois n'y ai-je pas joué et combien de fois n'y suis-je pas entré par un petit trou pratiqué dans la cloison arrière, entrée ignorée de presque tous, car dissimulée par un buisson d'épines. Quand j'étais enfant, la baraque était déjà vermoulue et pourrie et ne tenait que difficilement debout: un coup de vent l'eût emportée. A cette époque, elle servait d'abri aux vanniers et aux bohémiens qui passaient assez régulièrement tout au long de l'année et qui logeaient là leurs maigres chevaux qui traînaient leurs roulottes ou leurs chars bâchés.

A quelque 150 mètres, du côté du côté sud-ouest, au milieu de la petite plaine, s'élevait, semblable à un gibet, le cadre de la ciblerie composé de deux poutres verticales et d'une poutre transversale avec des roulettes en fer: on y passait les cordes supportant deux cibles. Le cadre était précédé d'un trou d'hommes pour les cibares et suivi d'une élévation de terre servant de pare-balles. Toutes ces installations rudimentaires - mais suffisantes pour le tir des armes de l'époque - ont disparu peu à peu. Je me souviens encore d'en avoir vu les restes, alors que j'avais huit ou neuf ans.

Là, s'entraînaient les soldats de la compagnie dite d'Everdes. De cette époque, il ne reste comme souvenir que le drapeau.

## **LES STANDS DE LA TOURBIERE**

### **Extrait des " Souvenirs d'enfance " du major Ottoz :**

C'est là, à proximité de cette mare, que je jetai, en 1907 et en 1908, les fondements de la place de tir actuelle. Oeuvre que je réussis à mener à bien, depuis Fribourg, avec la précieuse collaboration de quelques jeunes gens du village désireux de pouvoir s'exercer au tir sans, pour autant, avoir à se rendre à Avry-devant-Pont ou à Hauteville, les seules communes peu éloignées disposant de telles installations.

L'affaire n'alla pas toute seule, mais le 3 juin 1908, l'autorisation de construire parut enfin dans la Feuille officielle. Il fallut dès lors se démener pour arriver à intéresser le plus grand nombre de jeunes. Parmi ces derniers, citons d'abord Pierre Gremaud de la Trotze qui fut mon bras droit et mon remplaçant et qui participa, dès le début, à la fondation de la société, puis Joseph et Jules Décotterd, tous deux partis pour l'autre monde, qui furent les premiers à m'aider, je leur en suis infiniment reconnaissant.

Il fallut surtout payer d'exemple :

J'étais, durant le mois d'août 1908 à Bulle, pour les opérations de recrutement, je venais chaque soir, après le travail de la journée, à la maison. J'y déposais mon uniforme et muni d'une pelle et d'une pioche, je travaillais jusqu'à la nuit, seul le plus souvent, pour jeter les premières assises du stand, élevant des plates-formes avec des mottes que je transportais à pied d'œuvre au moyen d'une hotte. Le lendemain matin, harassé, mais heureux, je reprenais mon uniforme et je remontais à 7 heures à Bulle.

Une kermesse organisée à Echarlens, dans le pré de l'auberge, pendant le cours de répétition que le bataillon accomplissait à Corbières et à Hauteville, apporta à la caisse de la société un apport financier qui fut le bienvenu et qui nous permit de parer au plus pressé.

Aujourd'hui, je suis heureux de constater que la société, après plus de quarante ans d'existence (il écrit dans les années 1950), est toujours là, plus solide que jamais. Elle fait honneur à ses divers présidents, comités et membres et contribue à la défense du pays en formant de jeunes tireurs et en permettant aux miliciens de s'exercer au maniement de leur arme de guerre.

## **EXTRAITS DES PROCES-VERBAUX DE LA COMMUNE D'ECHARLENS**

### **Séance du 17 février 1907**

Le Conseil accuse réception d'une lettre de la société de tir demandant à pouvoir établir une ligne de tir à la Tourbière. (Réponse VCL folio 201 signée par Joseph Deschenaux, syndic).

### **Séance du 25 mai 1907.**

E. Deschenaux, capitaine à Romont, fait savoir par lettre au Conseil communal que la Commune a l'obligation de fournir gratuitement le terrain nécessaire à l'établissement d'une ligne de tir et d'un stand, c'est aussi à la Commune de payer les indemnités qui pourraient être dues aux adjudicataires des parquets communaux.

Il sera répondu que le Conseil se conformera aux dispositions de la Loi. (Réponse VCL folio 205).

### **Séance du 1<sup>er</sup> juin 1907**

Sont laissées sans réponse deux lettres, l'une de la société de tir d'Echarlens sollicitant des secours en argent, bois et pierres pour la construction et l'autre d'Emile Ottoz précisant la date du piquetage de la ligne de tir et invitant le Conseil communal à y assister. Aucune délégation n'est envoyée.

### **Séance du 15 juin 1907**

Connaissance est donnée d'une nouvelle lettre de M. Deschenaux à Romont sur la question du tir. Sont jointes à la lettre les prescriptions sur l'encouragement du tir volontaire. Doit arriver sous peu une loi sur l'organisation militaire pour le tir. Dans sa lettre, M. Deschenaux cite la loi cantonale du 11 mai 1875 concernant la Police et le contrôle des exercices de tir. Cette loi trouvée « séance tenante » dans le Bulletin des lois de dite année ne prescrit rien pour les communes dans l'installation des lignes de tir. Il est attendu d'autres lois.

### **Séance du 24 juillet 1907**

A cette séance se présente M. Emile Ottoz, lieutenant qui a pris l'initiative de la formation d'une société de tir à Echarlens. Il demande au Conseil communal la confection de deux pare-balles pour la ligne de tir. Il déclare que la Commune a l'obligation de les construire gratuitement. Bien que le Conseil n'ait trouvé aucune loi l'obligeant à fournir lesdits engins, il décide à l'unanimité la construction des pare-balles et charge M. Gremaud Pierre, conseiller, de s'entendre avec M. Décotterd pour ladite construction.

### **Séance du 3 août 1907**

Le Conseil décide de couvrir le toit des pare-balles en tuiles.

### **Séance du 10 novembre 1907**

Le Conseil communal autorise la société de tir à faire un loto à la salle de l'école des garçons, le dimanche soir 17 novembre 1907.

### **Séance du 21 décembre 1907**

M. Victor Décotterd adresse au Conseil une facture pour la « confection » des pare-balles et pour la four-

niture de tuiles, facture se montant à fr. 87.05 (salaire horaire: 40 centimes) et M. Louis Pugin de Constant une facture de 5 fr. 60 pour voiturage de bois pour le tir.

### **Séance du 24 février 1908**

M. Joseph Gremaud de la Croix qui loue le commun le no 46 au Sapiez demande à changer de lot, parce que la société de tir a exécuté sur son terrain certains travaux qui lui portent préjudice. Informations prises, le Conseil communal consent au changement demandé. MM Louis Pugin et Pierre Gremaud, conseillers, iront se rendre compte des travaux nécessaires pour la remise du commun du Sapiez en état.

### **Séance du 19 septembre 1908**

La société de tir paie une somme de 15 fr. pour le permis de danse lors de la kermesse organisée le dimanche 27 septembre prochain.

### **Séance du 3 avril 1909**

Connaissance est donnée d'une lettre de la société de tir au Conseil communal lui demandant de bien vouloir couvrir la ciblerie. Sont appelés à cette séance le président et le secrétaire. Le Conseil leur fait remarquer qu'avant de procéder à la couverture, il faudrait d'abord faire le mur de soutènement de la cave de la ciblerie et l'élargir. Les membres du comité déclarent vouloir en référer à l'assemblée de la société: ils feront part ensuite de leur décision au Conseil. M. Joseph Gremaud est délégué pour la direction de ce travail au cas où il se ferait.

### **Séance du 12 juin 1909**

M. Amédée Pugin est délégué à la recherche d'un couvreur qui fera un toit en bardeaux sur la ciblerie.

### **Séance du 26 septembre 1909**

Information sera prise auprès de la Préfecture de Bulle pour savoir si la ciblerie, après sa construction, restera propriété de la Commune ou deviendra celle de la société de tir.

### **Séance du 31 décembre 1909**

Le 31 décembre 1909, le Boursier communal est autorisé à payer une facture de 65,90 fr. de M. Arnold Desbiolles pour diverses fournitures pour la ciblerie.

Félicien Descloux demande un rabais de 5 fr. sur le prix de location annuel de son commun à cause, dit-il, du dommage causé à son lot par la ligne de tir et les pare-balles.

Le Conseil trouve la demande exagérée et lui accorde une diminution de 2 fr. sur le prix de location.

### **Séance du 5 août 1910**

Le Conseil accorde le char des pompiers à la société de tir pour la course du dimanche 10 août.

### **Séance du 28 septembre 1912**

... est laissée en suspens pour le moment une demande de la société de tir concernant la construction d'un stand par la Commune.

### **Séance du 26 avril 1914**

La Commune accorde à la société de tir pour la construction du stand une somme de 200 fr. La société demande en outre que la Commune déplace le pare-balles à ses frais. Cette demande n'est pas prise en considération.

Mais une récente loi oblige les communes à subventionner les travaux des sociétés de tir. Aussi les pare-balles dont il est question seront déplacés aux frais de la commune.

### **SINGULARITES RELEVÉES DANS LES PROCES-VERBAUX DE LA SOCIÉTÉ**

#### **Assemblée du 5 mars 1922**

Tous les membres ont été convoqués par cartes postales, avec le tractanda suivant:

1. Passation des comptes.
2. Renouvellement du comité.

39 membres sont présents, sous la présidence de Charles Descloux (de Pierre) président.

Les comptes ont été lus et personne n'a fait d'observation.

L'assemblée propose 10 candidats pour renouvellement du comité, les cinq ayant obtenu le plus de voix sont nommés et les deux suivants seront vérificateurs des comptes.

Sont nommés:	Louis Ruffieux	Echarlens	37 voix
	Rime Maxime	Marsens	28 voix
	Tinguely Marcel	Riaz	25 voix
	Ecoffey Louis	Morlon	24 voix
	Berchier Raymond	Echarlens	23 voix
Sont nommés vérificateurs:	Girard Marius	Riaz	13 voix
	Scyboz Alexandre	Morlon	14 voix
Ont obtenu des voix:	Grandjean Paul	Pugin	Pierre
	Menoud Jules	Tornare	Oscar

L'assemblée fixe la cotisation pour 1922 à fr. 1, 50.

Le président déclare la séance levée.

Le secrétaire: Raymond Berchier

Le président: Charles Descloux

#### **Assemblée du 11 mars 1923**

Tous les membres ont été convoqués par cartes postales avec tractanda :

1. Passation des comptes.
2. Renouvellement du comité.
3. Divers.

**Remarque:** les membres du comité sont nommés chaque année selon le même mode et il en sera ainsi jusqu'en 1925.

#### **Assemblée du 2 mars 1924**

Tous les membres sont convoqués sous la présidence de Pierre Pugin.

Le secrétaire refuse de reprendre son travail sans être rétribué: on lui accorde une rémunération de 20 fr.

### **Assemblée du 1er mars 1925**

Tous les membres sont convoqués par cartes, sous la présidence de Paul Grandjean.

... Le président demande, lui aussi, une rétribution et propose que le comité soit nommé pour trois ans.

L'assemblée vote à main levée une rétribution de 20 fr. pour le président.

Il est question de réparation d'un câble.

### **Assemblée du 21 mars 1926**

Tous les membres ont été convoqués par cartes sous la présidence de Paul Grandjean.

Il est proposé à l'assemblée de déplacer le lieu de l'assemblée au lieu de le laisser à Echarlens. La proposition est refusée.

Il est procédé à l'appel des membres qui ont assisté à l'assemblée: ils quittent la salle au fur et à mesure de leur réponse à l'appel.

### **Assemblée du 20 mars 1927**

Il est question d'un " accident de tir au flobert ": Emile Descloux "fait des réclamations" à ce sujet.

**Remarque:** de quel accident s'agit-il ?

Pugin Robert est nommé secrétaire.

### **Assemblée du 11 mars 1928**

Le nouveau président est Raymond Pugin d'Echarlens.

Robert Jaggi, boulanger, a quitté le village pour Fribourg. Il obtient une autorisation spéciale du Département militaire: il reste et tireur et moniteur de tir à Echarlens. Il fera pendant de nombreuses années le déplacement de Fribourg à Echarlens et retour à vélo.

### **Assemblée du 17 mars 1929**

... Le président Raymond Pugin propose à l'assemblée d'augmenter de cinquante centimes la cotisation des tireurs pour l'achat d'une bannière. La proposition est rejetée par 6 voix contre 11...

**Une remarque ajoutée en 1930:** la jointure du câble se trouve à 80 à 90 pas à compter du stand.

### **Assemblée du 8 mars 1931**

Lors du renouvellement du comité, on y élit Joseph Sudan, l'instituteur d'Echarlens: il en sera le président.

### **Assemblée du 10 mars 1932**

La proposition de lancer une souscription pour la bannière ne rencontre cette fois aucune opposition. Le président lance l'idée d'un tir de clôture. Robert Pugin suggère à l'assemblée de faire des réparations au stand, ce qui est accepté. Pierre Gremaud est nommé secrétaire. L'assemblée se prononce pour une augmentation de 10 centimes de la cotisation des tireurs: elle servira à payer un armurier.

### **Assemblée du 5 mars 1933**

Tous les membres ont été convoqués par cartes avec tractanda suivant:

1. Lecture du protocole.

2. Lecture des comptes.

3. Divers.

50 membres sont présents sous la présidence de Joseph Sudan, instituteur. On procède à la lecture du protocole et des comptes. Le président propose à l'assemblée de constituer une société civile sans rien changer au nom de la société. La proposition est acceptée par vote à main levée, "**sous réserve que la société reste société militaire avec une distinction établie entre membres A et membres B, et (que la nouvelle société) ne soit pas une société civile uniquement**".

Dans les divers, **l'achat d'une bannière ne rencontre pas d'opposition.**

Avant de lever l'assemblée, le président invite les tireurs voulant faire partie du groupe civil à s'inscrire.

L'assemblée est levée.

Le président: Joseph Sudan

Le secrétaire: Pierre Gremaud

### **Bénédiction du drapeau: 1933**

M. Emile Ottoz évoque cette bénédiction :

" Il y a quelques années (en 1933), on me demanda de devenir le parrain du drapeau que la société faisait bénir pour la première fois avec, comme marraine, mon amie d'enfance Marie Gremaud née Deschenaux. Ce fut un des beaux jours de ma vie, car je voyais là mon œuvre en bonne voie ".

Le boursier communal, M. Louis Gremaud dit du Moulin, verse, **le 19 avril 1933**, un montant de 50 fr. à la société de tir d'Echarlens comme subvention en vue du baptême du drapeau de l'Arquebuse. Il verse encore le **17 mai** de la même année un montant de 80 fr. en guise de contribution aux frais de la ciblerie. Le 23 décembre 1934, la Commune participe pour 46 fr. aux frais de réparation du pare-balles.

### **Procès-verbal de l'assemblée de 1934**

On nomme un contrôleur de la munition et on lui alloue pour sa charge un montant de 20 fr: il s'agit de Paul Grandjean et lors de l'assemblée de 1935, décision est prise de nommer des secrétaires pour les tirs obligatoires et de leur verser deux francs par dimanche.

Remarque: on tirait surtout le dimanche, le reste de la semaine étant consacré au travail !

### **Assemblée du 6 mars 1937**

Le comité passe de cinq à sept membres. Voici sa composition:

M. Louis Pugin	Président	Riaz
M. Pierre Gremaud	Secrétaire	Echarlens
M. Charles Chatagny	Membre	Marsens
M. Louis Pugin	Membre	Echarlens
M. Firmin Grandjean	Membre	Morlon
M. René Romanens	Membre	Marsens
M. Robert Pugin	Membre	Riaz

L'Assemblée décide en outre de participer au tir cantonal de Guin.

### **Assemblée du 20 avril 1941**

Le secrétaire, Pierre Gremaud, est remplacé, suite à sa démission, par Calixte Gremaud.



En outre, on mettra sur pied un cours de jeunes tireurs, cette année encore.

Maurice Emery de Marsens est premier au Tableau d'honneur de la Fédération de tir de la Gruyère (Aperçu historique de la Fédération 1907-1982).

### **Assemblée du 15 avril 1942**

**Louis Pugin est nommé membre d'honneur.**

Composition du comité :

M. René	Romanens	Président
M. Charles	Chatagny	Chef de tir
M. Marcel	Dupasquier	Vice-Président
M. François	Gremaud	Secrétaire-Caissier
M. Jean	Rime	Moniteur de tir
M. Calixte	Gremaud	Chef du matériel
M. Georges	Gremaud	Membre adjoint

### **Assemblée du 17 avril 1944**

M. Romanens ayant quitté le cercle, M. Louis Pugin accepte, à la demande pressante des membres de la société, de reprendre la présidence.

L'état des finances incite le comité à organiser une kermesse à Riaz: elle rapportera 1523.45 fr. pour des dépenses de 643.98 fr. et la fortune de la société s'élèvera à 3114.58 fr. à la clôture des comptes.

### **Assemblée du 17 avril 1946**

Il est question, pour la première fois, de l'agrandissement du stand.

En 1946, l'Arquebuse remporte le nouveau fanion de la Fédération des sociétés de tir de la Gruyère. La marraine du fanion était Mme Buchilly de Bulle et le parrain, notre Président d'honneur, M. Louis Pugin de Riaz.

Cette année, Albert Ottoz est premier au Tableau d'honneur de la Fédération de tir de la Gruyère (Aperçu historique de la Fédération 1907-1982).

### **Décision de 1947**

Le chef-cibare Alfred Ottoz, obtient une augmentation du prix de l'heure: ce sera 1,60 fr. pour lui et 1,50 fr. pour les cibares.

### **Décision de 1948**

Gérald Descloux, fils d'Emile, dit à Pomey, devient secrétaire en remplacement de François Gremaud.

### **Décision de 1949**

Jean Rime est nommé secrétaire: Gérald Descloux quittant le village. La société renonce à participer au Tir fédéral, en raison de l'état de ses finances.

Selon les comptes de l'année :

Fortune de la société :	Carnet d'épargne :	fr.	553.05
	En caisse :	fr.	42,66

Arme petit calibre :	fr. 60.-	
Machine à écrire :	fr. 170.-	
Stand petit calibre :	fr. 200.-	Total : 1'115,71 fr.

### **Décision de 1950**

Le câble du téléphone " stand-ciblerie " a été coupé par une charrue et de plus en partie découvert lors de l'exploitation de la tourbe, ce qui demande des réparations pressantes. Le comité devra au plus vite s'enquérir auprès des responsables pour le paiement des frais.

### **Assemblée du 18 juillet 1952**

C'est une assemblée de crise qui s'ouvre, à 21 h. 30, sous la houlette du vice-président Marcel Dupasquier. Louis Pugin, absent, avait fait part de sa démission en tant que président, le manque d'enthousiasme des membres ayant eu raison de sa détermination: le fait de se retrouver seul lors du Concours de sections de Broc, au moment du cortège et de la proclamation des résultats, a pesé lourd dans la balance.

**Quatre jours plus tard**, une assemblée régulièrement convoquée nommait Marcel Dupasquier à la tête de la société et en fin de séance, M. Louis Pugin en devint le président d'honneur en guise d'hommage et de reconnaissance pour le travail accompli.

### **Assemblée du 24 novembre 1953**

Une réunion extraordinaire est convoquée à cette date pour régler un différend avec les tireurs de Morlon.

En effet, un bon nombre de ces derniers n'ont pas réalisé le minimum nécessaire pour réussir leur tir obligatoire. Convoqués au tir des restés, ils ont fait part de leur mécontentement et demandent de pouvoir désormais accomplir leur tir obligatoire à Broc : ils sont appuyés en cela par M. Max Ducarroz président de la Commission de tir du district.

Une délégation de Morlon, soit un conseiller communal et deux tireurs, rencontre le président et le secrétaire de l'Arquebuse pour débattre de ce litige. La société propose une organisation plus stricte du tir et notamment une répartition des tireurs par classe d'âge, l'aide des meilleurs tireurs de la société, pour éviter que les tireurs de Morlon ne trouvent des excuses pour expliquer leurs mauvais résultats. Il faudra veiller à ce qu'il soit possible à chacun d'exécuter son tir dans les conditions favorables. La délégation de Morlon accepte cette proposition et espère que les tireurs du village feront un effort.

### **Annexe:**

**Le 26 avril 1953**, un ou des cambrioleurs se sont introduits dans le stand d'Echarlens, ils y ont dérobé environ 40 kg de douilles vides provenant de deux jours de tir militaire, ce qui a causé à la société une perte sensible. Aussi, le même jour, le président dépose une plainte en bonne et due forme auprès de M. le Préfet.

### **Assemblée du 10 mars 1955**

M. Dupasquier fait part de sa décision irrévocable de quitter la présidence de la société; il est fait appel pour le remplacer à M. André Romanens, alors qu'Albert Ottoz devient secrétaire.

**Annexe:** le comité se réunit plusieurs fois pour organiser, le 22 mai 1955, la journée du Tir de l'amitié des sociétés d'Echarlens et de Sorens. Il décide d'aménager une cantine sur la place de tir d'Echarlens, can-

tine qui sera tenue par M. Gapany, tenancier de " La Croix-Verte ". Le tenancier et la société se partageront pour moitié un bénéfice de 941.40 fr.

Le tir est gagné par Echarlens, avec une moyenne de 47,800 points contre 43,900.

### **Assemblée du 8 mars 1956**

M. André Romanens préside l'assemblée. Son rapport révèle son désarroi devant le peu d'enthousiasme montré par les membres: ils sont onze à être présents et un comité de 7 membres doit être élu. Il fait part aussitôt de sa démission. M. Michel Macherel le remplace et Joseph Philipona remplace Albert Ottoz, secrétaire, qui quitte le canton pour Genève.

Au stand, on a apporté quelques améliorations destinées à améliorer le confort de l'administration et notamment du secrétaire en ajoutant des fenêtres aux cloisons et en rendant la décoration moins austère.

### **Assemblée du 16 mars 1957**

L'Arquebuse a gagné définitivement le challenge Norbert Sottas du tir d'amitié Sorens-Echarlens. Ce challenge, qui représente la sentinelle des Rangiers, est encore visible au Restaurant de la Croix-Verte, à Echarlens.

### **Assemblée du 8 mars 1958**

Lors de l'incendie du café d'Echarlens, le président Michel Macherel, bravant les flammes, sauve de la destruction les coupes et les couronnes exposées dans un local du bâtiment sinistré. Il se blesse à une main en fracturant la vitrine de l'armoire dans laquelle étaient déposés ces trophées.

Cette même année, au Tir fédéral de Bienne, Charles Chatagny est roi du tir à la cible " La Liberté " 50m.

### **Souper de clôture du 14 novembre 1959**

Je ne peux résister au plaisir de relever les commentaires du chef des Bleus, André Duding, narrant les péripéties guerrières du Tir de clôture de 1959, commentaires relevés avec bonheur par le secrétaire J. Philipona.

### **Résumé du rapport du chef des Bleus**

Il (André Duding) déclare d'abord qu'il est fier d'être le chef du groupe "Bleu" vainqueur et qu'il espère que le chef des Rouges, Louis Pugin, fera, lui aussi, connaître ses sentiments (petite pique amicale pleine d'humour).

Il fait part des soucis qu'il a eus pour établir son plan de guerre, car son adversaire est un chef redoutable, expérimenté. et un grand champion.

Pour le chef des Rouges, la partie est gagnée d'avance et la victoire prête à être affichée au stand.

André félicite ses hommes et fait revivre le déroulement des hostilités :

L'ouverture des feux est fixée à 13 h. 30. Comme prévu, Rouge lance toutes ses forces, c'est une guerre éclair qu'il veut imposer, mes hommes résistent vaillamment, mais doivent céder un peu de terrain. Pourtant, le moral est bon et c'est le principal. L'ennemi adopte une nouvelle tactique : faisant intervenir une cinquième colonne, il cherche à semer le trouble dans nos rangs.

J'ai à faire personnellement à un de ces agents: Bertrand Mauron. A un moment donné, il voudrait me faire croire que mes hommes vont se replier, et il me dit avec un de ses petits sourires:

- Tu vois, vous marchez comme marchent les écrevisses, à reculons, tu es battu, tu ferais mieux de te rendre tout de suite.

- Pas avant la dernière cartouche, lui ai-je répondu.

A 15.00 h. les Rouges déclinent à vue d'œil et les Bleus passent à l'attaque. Il en sort de magnifiques résultats: un jeune, Max Gremaud, obtient 45 points, Robert Jaggi, le bon papa de notre chère section, 46 : avec Robert dans nos rangs, c'était gagné d'avance ! Et, cerise sur la gâteau : Robert Golliard et ses 49 points, voilà qui fait plaisir!

Tous mes hommes ont tiré, il y a eu quelques "accidents", des coups à côté, des pendules. Mais chacun vient me dire:

- J'ai fait une pendule, mon coup est parti!

Un de mes lieutenants m'a même dit:

- Je chatouillais la détente et je ne regardais pas la cible, quelle ...

Je tiens à souligner la franchise de mes braves. C'est preuve qu'ils avaient confiance en leur chef et n'avaient pas peur de ses réactions.

Du côté des Rouges, il y a eu aussi des pendules, mais ils se disaient entre eux:

- Fais gaffe, le chef a ses souliers pointus!

Remarquez la différence entre ces deux équipes:

a) Equipe Bleu : homogène, disciplinée, avec un seul but; suivre le chef jusqu'à la victoire;

b) Equipe Rouge: tendue, avec un seul but; éviter à tout prix le soulier du chef!

Dès 16.00 h. les rôles sont renversés, les Bleus ont pris une certaine avance sur l'ennemi. C'est l'instant décisif. Le chef des Rouges monte lui-même en ligne avec la ferme intention de rétablir la situation en faveur de son équipe. Je tiens d'ailleurs à le féliciter pour son beau résultat de 50 points.

Mais, au même moment, nous lançons une contre-attaque: Louis Cuennet, notre champion, obtient 53 points ! Les Rouges sont presque battus. Le coup de grâce est donné par l'aviation: notre pilote, Bernard Rime, lance une dernière bombe de 47 points.

La victoire nous est acquise avec une moyenne de 42,285 points contre 41,274 pour les Rouges.

A la lecture des résultats, Bertrand Mauron pousse une telle tête qu'on le prendrait pour Kroutchow...

Vous, les Bleus, mes amis, vous avez bien mérité votre victoire, aussi allez maintenant déguster les délicieux cafés que les Rouges, vaincus, vont vous offrir.

Signé: votre chef André Duding.

**Remarque:** André Duding mérite d'être félicité pour son imagination et pour l'humour malicieuse dont il a fait preuve à l'égard de son adversaire.

Sa narration en dit beaucoup sur l'amitié qui régnait au sein de la société.

## **LE NOUVEAU STAND DE LA TOURBIERE**

L'officier fédéral de tir du 5<sup>e</sup> arrondissement, le lieutenant-colonel Fürst annonce que l'expertise demandée par le comité de la société de tir aura lieu le 26 novembre 1960 dans l'après-midi.

Cela concerne: - le président de la société de tir;  
- les autorités communales de Riaz, Echarlens, Marsens et Morlon.

## **Remarques générales**

Le même expert rend ses conclusions le 12 décembre de la même année. Il s'agissait d'inspecter la ligne de tir existante, afin de savoir si elle pouvait être maintenue à des conditions supportables et en même

temps, toujours selon le vœu de la société de tir et des communes intéressées, de déterminer si d'autres emplacements pouvaient se prêter à une nouvelle construction.

Le bâtiment actuel, c'est une simple construction en bois, à peine digne du nom de stand. Devant la bâtisse, à 8 m. de distance, un pare-balles constitué d'un caisson de planches rempli de gravier est censé éviter que des projectiles ne passent au-dessus de la butte naturelle dont la hauteur est tout à fait insuffisante. Le pare-balles est très gênant pour le tir et de plus les réclamations provenant de Villavolard témoignent de l'insuffisance de son efficacité.

La ciblerie ouverte héberge cinq cibles tournantes. L'arête antérieure du parapet est pourvue d'un fer U large de 20 cm et de 10° d'inclinaison, ce qui génère de nombreux ricochets, dont certains atteignent les 4 kilomètres.

Il propose ensuite un certain nombre de modifications propres à améliorer la situation sans pour autant la rendre idéale.

### **Emplacements éventuels**

Sa visite lui a permis d'analyser cinq emplacements susceptibles de recevoir un stand, mais aucun ne se révèle parfait.

Emplacement I: au nord-est d'Echarlens, au nord-est de la ferme Les Davau; il faut s'attendre à une forte opposition du propriétaire du terrain.

Emplacement II: au nord-est de Riaz avec une ligne de tir à travers la Sionge; ne peut être prise en considération pour des raisons de sécurité.

Emplacement III: entre Marsens et Riaz avec une direction de tir perpendiculaire à la pente de Marsens; exige la construction d'un pare-balles, touché par le trajet bleu de l'autoroute.

Emplacement IV: à 750 m. au nord de Marsens. avec une ligne de tir traversant le Gérignoz; trop excentré, notamment pour les tireurs de Morlon.

Emplacement V: à 1250 m. à l'ouest du centre de Riaz, le stand serait situé directement au nord des maisons de Champ-Jordan, la ciblerie aménagée à la lisière de la forêt qui longe la pente; bonne sécurité, le tir ne dérangerait personne (?), emplacement à prendre le premier en considération.

Le 14 décembre a lieu une nouvelle expertise. L'expert fédéral déconseille le maintien du stand actuel et propose un autre site à Riaz : soit entre le point 773 et la ruine du Chaffar, situé à 1 km à l'ouest du village.

### **Restrictions de tir**

Le président de la Commission de tir de la Gruyère, le capitaine M. Ducarroz, par une lettre du 16 avril 1961, annonce que, compte tenu de l'état des installations, les tirs au fusil d'assaut devront s'effectuer à Bulle. Seuls les tirs avec mousquetons pourront se faire à Echarlens, moyennant une vigilance accrue.

### **Assemblée du 8 mars 1960**

Il est question de la vente du bois de l'ancien stand au petit calibre et du fusil correspondant: André Duding se rend acquéreur de l'arme pour le prix de 60 fr.

### **Assemblée du 20 avril 1961**

Le président évoque la mort du général Henri Guisan. Il fait état, dans son rapport, de la décision des

communes qui se sont accordées sur le projet de Champ-Jordan. Louis Pugin prend les dispositions nécessaires pour accélérer le processus d'aménagement de la place.

### **Assemblée du 3 mai 1962**

Michel Pugin, chef des cibares, demande que l'alcool soit interdit à la ciblerie et que cette interdiction soit affichée.

### **Assemblée du 9 mai 1963**

On mentionne dans ce PV, la convocation d'une assemblée intercommunale pour la construction du nouveau stand. Les communes approuvent le projet de la Tourbière d'Echarlens. Le permis de construire est accordé le 8 octobre 1963. Le stand sera construit un peu plus loin à droite du chemin et comportera 8 cibles mécaniques.

La société reçoit la **première** lettre de M. Mornod, au nom d'un groupement écologiste, contre la construction de ce stand le **30 juillet 1963**. On cite également dans ce PV, les meilleurs tireurs de la section qui ont pour noms Maurice Emery, Michel Macherel, Louis Pugin, André Duding, Robert Pasquier et Charles Chatagny. Cette même année, nos tireurs effectuent tous leurs tirs au stand de Bulle.

### **En 1964**

Roland Brülhart remplace Joseph Philipona en tant que secrétaire.

### **En 1965**

Les différents challenges ont été gagnés par Francis Kolly, Sernin Seydoux et Romain Grandjean.

On relève la part prépondérante prise par Louis Pugin et Michel Macherel lors de la construction du stand, aussi leur est-il remis, en guise de remerciements, une attention soit le livre de " L'armée à l'Expo nationale de 1964 ".

### **Assemblée du 2 avril 1967**

On fait mention, dans ce PV, du succès du tir d'inauguration du nouveau stand, en 1966.

Le président demande une minute de silence pour trois membres émérites, soit Marcel Dupasquier à Marsens, Emile Gapany à Riaz et Louis Droux à Echarlens.

### **Assemblée du 29 mars 1969**

Au concours de section, à Broc, en 1968, Charles Chatagny réalise le magnifique résultat de 86 points et se classe à égalité avec le roi du tir de la Fédération.

### **Assemblée du 4 avril 1970**

On rend hommage à M. Séraphin Jelk, chef des cibares, décédé au mois de janvier. Le 2 février 1970 nous quittait notre ami Robert Jaggi, le plus ancien de nos tireurs qui avait, dans son testament, précisé que son arme devait revenir à sa société de tir.

Il avait obtenu en 1928 une autorisation spéciale lui permettant de rester moniteur de tir et tireur à Echarlens, tout en habitant Fribourg, Robert avait appris le métier de boulanger à Echarlens; il avait toutefois

gardé d'étroits contacts avec les villageois et était resté fidèle à notre société.

### **Assemblée du 22 avril 1972**

L'assemblée félicite notre Président d'honneur, M. Louis Pugin, nommé à la Présidence de la Fédération des sociétés de tir de la Gruyère.

Nous avons, lors de la Fête des musiques gruériennes organisée par la Fanfare d'Echarlens en 1971, accepté de monter et de présenter un char au cortège du dimanche 16 mai: notre char représentait Guillaume Tell et son fils.

### **Assemblée du 22 mars 1973**

Le président Michel Macherel présente sa démission: il assume cette charge depuis 1956. Il lui est rendu un vibrant hommage. Il est remplacé par André Maeder.

**Annexe:** La société " L'Arquebuse " doit beaucoup au travail incessant, à l'inlassable dévouement, à l'enthousiasme communicatif de Michel Macherel, lorsqu'il s'est agi notamment de vaincre les difficultés inhérentes à la construction du stand.

### **Assemblée du 23 février 1976**

Jean-Louis Progin reprend la présidence d'André Maeder: Louis Pugin remercie vivement Max Gremaud qui abandonne la charge de caissier, que reprend Marcel Gremaud.

Il est question d'organiser un tir inter-sociétés Echarlens-Hauteville. M. Michel Macherel demande qu'on ne jette pas les dernières cartouches de l'armée française datant de la guerre 14-18.

### **Assemblée extraordinaire du 12 novembre 1976**

L'assemblée a été convoquée afin de remplacer le président Jean-Louis Progin: René Pugin est proposé, qui accepte.

### **Assemblée du 3 février 1977**

On posera un mât à côté du stand auquel on fixera un drapeau qui sera levé lors de chaque tir.

### **Assemblée du 22 mars 1980**

Le secrétaire Jean-Claude Baeriswyl, s'expatriant en Angleterre, est remplacé par Jean-Paul Pugin.

A l'occasion de ses 80 ans, Jules Gremaud d'Echarlens dit à Casimir, a offert une vitrine à chaque société du village pour y entreposer coupes, channes et drapeaux.

### **En 1981**

Jean-Bruno Pugin, de Riaz, alors membre des jeunes tireurs, prend la première place des tirs militaires avec 100 points. Au souper annuel, on attribue les divers challenges à Louis Pugin (2), à Michel Macherel, Maurice Emery et René Pugin et les challenges des Jeunes tireurs à Jean-Bruno Pugin (3), à Patrice Blanc et Yves Pasquier.

### **Assemblée du 22 mars 1983**

On relève le beau souvenir que laissera le tir du 75<sup>e</sup> anniversaire de l'Arquebuse, organisé en juillet 1982.

Le président informe l'assemblée que, dans le courant du mois de septembre, M. Mornod a déposé plainte contre notre société pour nuisance. Après délibérations, le Tribunal cantonal a rejeté son recours. Le comité se déclare prêt à se défendre jusqu'au bout.

Jean-Paul Pugin, Robert Pasquier, Max Gremaud (2) et Marcel Gremaud (2) remportent les différents challenges, alors que chez les Jeunes tireurs, ils iront à Michel Ducret (3), Yves Pasquier et Pierre Gremaud.

### **Assemblée du 23 mars 1985**

Le président, en charge depuis 1976, présente sa démission. Jean-Claude Ecoffey accepte de le remplacer, mais pour une année seulement.

### **En 1986**

Le Tir fédéral en campagne se déroulait à Grandvillard et pour la première fois hors stand. Lors du concours de groupe, notre ami et préfet Placide Meyer obtint le meilleur résultat de notre société avec 67 points.

### **Assemblée du 3 avril 1987**

Jean-Claude Ecoffey propose un candidat qui accepte de le remplacer, il s'agit de M. Emile Rime.

### **Assemblée du 15 mars 1988**

On relève dans les " Divers " la patte de notre président, Emile Rime :

Il préconise deux types de mesures qui révèlent l'orientation générale qu'il entend donner à sa société.

Ce sont d'abord des mesures visant à développer l'esprit de groupe: tir en campagne en groupes, y compris repas pris en commun, collation à midi lors du tir de clôture et proclamation des résultats en fin d'après-midi.

Ce sont ensuite des mesures plutôt techniques visant à accroître l'efficacité et la sécurité: mise sur pied d'équipes de surveillants et de secrétaires lors des tirs militaires, tir avancé des membres les plus chevronnés qui pourront conseiller les tireurs en difficulté, inventaire des papiers, contrôle de la munition et de la caisse du stand par un responsable désigné lors de chaque tir, le nettoyage de la place de tir le Vendredi-Saint.

### **Assemblée du 15 mars 1989**

Mention spéciale à notre SUPER-VETERAN, Alexis Chassot, qui reçoit une 4<sup>e</sup> maîtrise de tir en campagne, à l'assemblée des tireurs fribourgeois, à Corminboeuf.

A Joseph Deschenaux, il est décerné le diplôme de membre d'honneur et le président lui rend hommage en relevant son sens de l'accueil, son dévouement, sa générosité et sa spontanéité.

### **Assemblée du 27 mars 1990**

Emile Rime dresse un rapport complet traitant de la place de tir, de son avenir, de l'entretien de la tourbière. Il évoque les conclusions des spécialistes qui ne remettent pas en cause l'existence du stand. Il demande aux communes concernées de prendre clairement position. Il met en évidence l'incohérence de notre contradicteur, M. Mornod.



### **Assemblée du 12 mars 1991**

Au tir en campagne, en 1990, Martine Pellaton est classée première dame. Claude Pellaton remporte le 1er prix au tir au pistolet à 25 m. et Alexis Chassot enlève le challenge des vétérans des plus de 74 ans. Nos Jeunes tireurs gagnent le prix de la participation de ce même concours.

Petit extrait plein d'humour tiré du rapport du président:

"Si la foi déplace des montagnes, notre détermination doit pouvoir contourner un marais, même à la barbe de nos détracteurs. Alors nos arrière-arrière-petits-enfants pourront écouter la légende du stand et de la tourbière hantés par un dragon barbu et menaçant".

### **Assemblée du 14 avril 1992**

Yves Maillard est couronné Roi du tir au concours des Jeunes tireurs, à Albeuve, en 1991.

### **Résumé du rapport du président Emile Rime**

La situation actuelle invite à la réflexion.

Une communauté villageoise, c'est une chaîne solide dont les maillons sont des individus qui sont mis en contact dans différentes structures civiles, religieuses et culturelles. Ce sont ces contacts qui intègrent un individu, qui font qu'il se sent bien et en liberté chez lui.

Le pays, c'est d'abord l'endroit où l'on naît, où l'on vit, où l'on fonde une famille, où l'on confronte des idées avec d'autres, en somme où l'on vit.

La société de tir est donc une de ces structures qui déterminent notre façon de vivre avec les autres. Elle joue, comme d'autres, le rôle de communautés d'accueil, communautés qui manquent si souvent dans les grandes villes et leurs banlieues. Une société telle que la nôtre, c'est un facteur d'intégration extraordinairement efficace, intégration essentielle sans laquelle les individus et notamment les plus jeunes, souffrent de solitude et plongent dans l'indifférence. Solitude, indifférence, égoïsme et passivité sont générateurs de troubles personnels douloureux et, à terme, de dérives sociales dangereuses.

### **Assemblée du 29 mars 1995**

Des félicitations sont adressées à Jean-Paul Pugin, secrétaire et Marcel Gremaud, caissier, pour l'obtention de la médaille du mérite de la SSC, en signe de gratitude pour les services rendus au sein du comité de la société pendant de nombreuses années.

### **Assemblée du 27 mars 1996**

Le président souhaite que la décision du Tribunal fédéral tombe enfin et vienne confirmer celle du Tribunal administratif.

Si cela ne devait pas être le cas, le comité en place convoquerait une assemblée extraordinaire et présenterait sa démission, tout en proposant des solutions à même d'assurer la pérennité de la société.

### **Assemblée du 11 mars 1997**

Relevons, dans ce protocole, la première année de tirs avec nos cibles électroniques. Notre stand s'offre une nouvelle jeunesse avec ses installations modernes (5 cibles électroniques SIUS).

**CONDENSE DU RAPPORT DU PRESIDENT, M. EMILE RIME**

**LE STAND**

**TRANSFORMATIONS – PROBLEMES – SOLUTION**

Le 8 octobre 1963, la préfecture de la Gruyère accorde le permis de construire d'un nouveau stand de tir à Echarlens, malgré l'opposition de M. Mornod.

Cette construction, réalisée en 1964 et 1965, est mise en service à la fin de l'année 1965 et son inauguration officielle est reportée au printemps suivant.

L'installation, érigée en bordure de la Tourbière, située au nord-est du village, comporte huit cibles mécaniques. Sa ligne de tir, orientée du nord-ouest au sud-est, fait face au massif de Biffé.

Des premières mesures d'assainissement sont prises en charge financièrement par les communes d'Echarlens, Marsens, Morlon et Riaz en 1985; elles améliorent sensiblement l'insonorisation intérieure du pas de tir. L'évolution vers un tir plus sportif, les contraintes imposées par notre matériel mécanique (cibares, secrétaires, etc.) et l'urgence d'une vraie installation sanitaire incitent le comité, en automne 1987, à envisager la transformation du stand.

Le 22 février 1989, la mise à l'enquête d'un raccordement du stand aux réseaux d'électricité et d'eau potable est déposée auprès de la commune d'Echarlens. La valse des oppositions commence!

Madame et Monsieur Mornod, le Groupement pour la protection de l'environnement (GPE), section de la Gruyère et la Commission cantonale pour la protection de la nature et du paysage (CCPNP) entrent en scène.

Après une vision locale faite par les instances fédérales, cantonales et communales, la CCPNP renonce à son opposition. L'Office des constructions et de l'aménagement du territoire écarte les recours des opposants et accorde, le 27 avril 1990, une autorisation spéciale.

La Préfecture de la Gruyère délivre sur cette base un permis de construire le 14 septembre 1990.

Madame et Monsieur Mornod, voisins du stand, contestent ces décisions et déposent un recours le 28 septembre 1990 auprès du Tribunal fédéral (TF) qui suspend l'exécution des travaux jusqu'à la notification de son arrêté. Nous patientons onze longs mois pour finalement l'obtenir le 15 août 1991.

La Haute Cour admet le recours des époux Mornod et renvoie la cause à la Direction des Travaux publics du canton de Fribourg. Pour la bonne bouche, la société de tir doit payer un émolument de justice de fr. 500.-, des frais d'expédition pour fr. 316.- et des frais de débours s'élevant à fr. 123.-.

Onze longs mois d'attente pour un retour à la case départ !

Le 6 juillet 1992, la commune d'Echarlens soumet à enquête publique la réactualisation de son règlement d'urbanisme (RCU). Elle affecte à la zone de protection naturelle (tourbière) le degré de sensibilité III, ce qui est contesté à la fois par Madame et Monsieur Mornod et la Ligue suisse contre le bruit par l'intermédiaire de son Groupe régional.

La Direction des travaux publics, suivant en cela les remarques du Tribunal fédéral, réalise une nouvelle expertise des nuisances sonores de la place de tir. Elle confirme le degré de sensibilité III attribué par la commune à la zone de protection. Elle admet que les valeurs limites d'imitations sont respectées, sauf pour la ferme de M. Daniel Gremaud où l'on constate un léger dépassement.

Elle décide dès lors de fixer les conditions d'exploitation selon les modalités suivantes :

a) maintien de l'équipement actuel, soit 8 cibles manuelles:

26 demi-jours de tirs annuels et 16'500 coups.

b) mise en service de 4 cibles à marquage électronique:

21 demi-jours de tirs annuels et 16'500 coups.

Ces nouvelles directives, notifiées à la société de tir le 9 décembre 1992, provoquent un nouveau recours adressé au Tribunal administratif du canton de Fribourg, le 4 février 1993, par les époux Mornod. Dans l'intervalle, M. le Préfet Placide Meyer, membre actif de la société de tir, s'est récusé et M. Baechler, Préfet de la Broye, prend en charge le dossier de la révision du plan d'aménagement d'Echarlens et des recours dont il fait l'objet.

M. le Préfet Baechler convoque pour une vision locale le 14 mai 1993:

huit hauts fonctionnaires de l'Etat de Fribourg,

le Conseil communal en entier,

le président de la société de tir,

M. Mornod qui représente aussi, personne ne s'en étonnera, la Ligue suisse contre le bruit, groupe régional de la Gruyère.

En date du 15 juin 1993, M. le Préfet de la Broye rejette les recours. Infatigables, les recourants s'opposent une nouvelle fois aux décisions. Le Tribunal administratif traite ces derniers recours le 15 juillet 1993.

La Ligue suisse contre le bruit s'oppose auprès au Tribunal administratif (TA) du canton de Fribourg, le 26 juillet 1993, au montage d'une pile de bois destinée au renforcement de la butte de la ciblérie, ouvrage qui doit améliorer la sécurité et contribuer à diminuer la quantité de plomb.

Le 7 mars 1994, M. Christian Pfammatter, juge délégué au TA, convoque les parties à une inspection des lieux.

Se présentent à cette séance:

- pour le Conseil communal d'Echarlens, M. le Syndic Jean-Pierre Yerly, MM. les Conseillers Bernard et Romain Gremaud,
- pour les responsables du tir hors du service, M. le colonel Zumwald, officier fédéral de tir et l'adj. sof Marcel Schouwey, président de commission de tir FR 3,
- pour la société de tir, Emile Rime et Jean-Paul Pugin, respectivement président et secrétaire,
- pour les requérants, M. Mornod, pour lui, son épouse et les parties affiliées,
- pour les spécialistes, M. Claude Carrard, président de la Commission cantonale pour la protection de la nature, M. Kalberer, de l'Office cantonal pour la protection de l'environnement, M. Achermann, de la Commission cantonale pour la protection de la nature et du paysage,
- pour la Cour; M. Christian Pfammatter, juge délégué, MM. Michel Wuilleret et Joseph Hayoz, Juges, Mme Véronique Dumas, greffière.

Cette rencontre intéressante et constructive se déroule en deux volets :

1. Inspection des lieux:

- a) stand et ciblérie,
- b) zone tampon,

c) problèmes liés au bruit (voisinage).

## 2. Auditions des parties:

- d) la planification,
- e) les programmes de tir,
- f) l'utilisation de la place de tir,
- g) les constructions,
- h) la suite de la procédure.

Les parties accusent réception du procès-verbal détaillé de cette séance, le 22 mars 1994.

Dans un premier temps le TA (Tribunal administratif) décide :

- a) la jonction de toutes les procédures est ordonnée,
- b) la société de tir est autorisée provisoirement à exploiter le stand de tir pendant 26 demi-jours et à tirer 16500 cartouches en 1994,
- c) toutes les observations des autorités et intimées produites à ce jour sont communiquées à M. Mornod,
- d) la présente ordonnance est communiquée à toutes les parties.

S'ensuivent de nombreux échanges d'informations, de prises de position, de demandes de renseignements complémentaires, et autres.

Enfin, le 7 octobre 1994, la 2<sup>e</sup> Cour du Tribunal administratif du canton de Fribourg rend compte de sa décision :

- 1) elle rejette les recours des époux Mornod et de la Ligue suisse contre le bruit,
- 2) elle rejette la demande d'allégement à l'obligation d'assainir le stand,
- 3) elle limite l'exploitation du stand à 11 demi-jours ouvrables et 16500 coups,
- 4) elle fixe les détails des heures et du programme de tir et de leur communication aux intéressés.

Les frais de procédure (5'250 fr.) sont mis à la charge des recourants.

On n'en reste pas là, puisque Madame et Monsieur Mornod utilisent leur droit de recours et mandatent M<sup>e</sup> Jean-Claude Morisod pour déposer, le 22 novembre 1994, un acte de recours de droit administratif devant le Tribunal fédéral.

Les remarques et prises de position du TA, des Préfectures, du Conseil d'Etat, de la société de tir, du Conseil communal d'Echarlens et de la Direction des travaux publics du canton de Fribourg provoquent le rejet, par le TF, de l'effet suspensif, le 15 décembre 1994.

Enfin, le 12 avril 1996, la 1<sup>ère</sup> Cour de droit public du TF rend son arrêt.

## **Le Tribunal fédéral.**

1. Admet partiellement le recours, dans la mesure où il est recevable.

Annule l'arrêt attaqué aux chiffres 3c et 5 de son dispositif; (mise en cause de l'objectivité de l'expertise de l'OPEN et critiques de la délimitation de la zone tampon) et confirme cet avis pour le surplus.

Précise que l'exploitation annuelle du stand de tir est limitée à neuf demi-jours ouvrables et 16'500 cartouches. Renvoie la cause au TA du canton pour nouvelle décision sur les frais et dépenses de la procédure cantonale.

2. Met un émolument judiciaire de fr. 3'000.- pour une moitié à la charge des recourants et pour l'autre moitié à la Société de tir l'Arquebuse.

Alloue aux recourants, solidairement entre eux, une indemnité de dépens de fr. 1'500.- à la charge de la Société de tir l'Arquebuse.

3. Communique le présent arrêt en copie aux parties, aux Préfets des districts de la Broye et de la Gruyère, à la Commune d'Echarlens, à la Direction des travaux publics et au Tribunal Administratif du canton de Fribourg ainsi qu'à l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage et à l'Office fédéral de l'aménagement du territoire.

### **Le Tribunal administratif**

L'arrêt du Tribunal administratif du canton de Fribourg, rendu le 25 avril 1996, marque la fin de cette longue bataille, en facturant aux recourants ses frais de procédure qui s'élèvent à 3'500 francs.

Dans un ultime combat, vrai combat d'arrière-garde, Me Jean-Claude Morisod tente vainement de s'opposer au programme de tir de l'année 1996.

A l'automne 1996, les travaux de transformation du stand démarrent. Un détachement de la Cp sauv 11/10, conduit par Jacques Grandjean membre du comité alors sous les drapeaux, effectue les travaux de mise en place des conduites d'eau et d'électricité, soit plus d'un km de fouilles et autant de mètres de tuyaux, de ficelles de tirages (Narcisse Seydoux les a mesurées avec le président), de regards et autre fosse sceptique !

Une équipe bien motivée, soutenue par la compétence, l'imagination, les bonnes idées et l'habileté des artisans de l'entreprise concrétise le projet.

Après plus de 1100 heures de travail, beaucoup de dévouement, quelques « bleus » sous les ongles et de la bonne humeur, nos installations sont opérationnelles dès le printemps 1997.

**Mise à l'enquête le 22 février 1989 !**

**Premiers coups sur nos cibles électroniques, avril 1997 !**

**Plus de 9 années de confrontations pour obtenir les autorisations, mener à bien notre projet et redonner un souffle tout neuf à l'Arquebuse!**

Clin d'oeil  
de LA SOCIÉTÉ DE TIR  
l'Arquebuse  
d'Echarlens

À L'ASSEMBLÉE CANTONALE DES TIREURS FRIBOURGEOIS



Superbe dessin de Gisèle Rime, la oh combien ! talentueuse fille d'Emile, notre président d'honneur.

### **Assemblée du 17 mars 1999**

Le président rend hommage à Michel Macherel qui nous a quittés le 15 juin 1998. Entré à l'Arquebuse en 1937, il en fut le président de 1965 à 1973. Il fut, de plus, la cheville ouvrière de la construction du stand actuel, durant les années 1963 à 1965. Pour tout ton travail, Michel, tout simplement merci.

### **Assemblée du 11 avril 2001**

Roger Buchs et Jean-Claude Ecoffey tiendront désormais à eux deux les rênes de la buvette du stand. Laurent Corpataux remplace Jean-Paul Pugin au poste de secrétaire et Narcisse Seydoux Marcel Gremaud, en tant que caissier: il va introduire l'informatique dans la comptabilité de la société.

Le vendredi de la Semaine-Sainte, soit le 13 avril, c'est, le matin, la traditionnelle remise à jour de notre place de tir: stand, buvette, bureau, ligne de tir, entretien des cibles, de la zone des buts et notamment des rondins. Il est demandé à chacun d'amener qui une pelle, qui une tronçonneuse, ou encore.

A midi, tout est ripoliné. Hommage est rendu à Alexis Chassot, âgé de nonante ans ! Alexis, comme le relève le président, a effectué 72 fois le Tir en campagne et 73 fois le Tir obligatoire. Ce doit être un record ! Pour sa fidélité au tir et à notre société, Alexis est nommé membre d'honneur. S'agissant de nos jeunes tireurs, trois filles et deux garçons se sont qualifiés pour les finales individuelles de La Roche. Ismaïl Ceylan s'est distingué en prenant le 5<sup>e</sup> rang final.

### **Tir à air comprimé**

Le tir à air comprimé est un excellent moyen d'entraîner le tir durant la saison d'hiver notamment, aussi le président a-t-il pris des contacts avec la société de Bulle qui se déclare prête à accueillir les intéressés dans ses locaux. Il souligne qu'on pourrait envisager d'aménager une place de tir à Marsens.

### **2001 : Le mot de Fassi**

Ce fut une grande surprise et un honneur pour moi quand le Président de la société me donna la possibilité d'écrire quelques mots dans ce rapport annuel.

Tout d'abord, je voudrais remercier tous les membres pour m'avoir accepté dans leur société. Ce sera ma troisième année en tant que membre. J'apprécie de pouvoir aller au stand de tir et d'y rencontrer des tireuses et des tireurs. Mon intérêt pour ce sport n'a cessé de grandir depuis mon plus jeune âge. Malheureusement, à Singapour et en Malaisie en général, ce sport n'est pas courant et donc difficile à pratiquer. Nous avons beaucoup de chance de pouvoir exercer ce hobby en Suisse.

Etant donné l'organisation de la défense militaire suisse, ce sport aide indirectement les soldats-réservistes à être en contact avec ce qu'ils ont appris durant leur service militaire. La souveraineté de chaque pays est importante et avec le système que la Suisse a adopté, elle se doit d'être raisonnablement équipée et prête à n'importe quel moment. Beaucoup peuvent penser que ce n'est pas important, mais je prends au sérieux la défense de tout pays souverain. La Malaisie ne disposait, au début de la deuxième guerre mondiale que d'un seul régiment pour lutter contre le Japon. Mais ce régiment a été le noyau de l'armée malaise et il a défendu le pays jusqu'à la fin. Mon père a participé à la guerre contre les communistes durant les années 1948 à 1960 et à cause de cela, je suis convaincu du rôle primordial de la défense.

En conclusion, une fois encore et de tout cœur, je voudrais vous remercier de votre accueil. Puisse cette année être une année de prospérité et de paix.

Bin Talib dit Fassi

## Assemblée du 15 mars 2002

Une première pour notre société: Wilma Jaussi accède au comité par applaudissements; c'est la première dame à y accéder.

## Election au Comité des sociétés de tir

La société de tir d'Albeuve qui organise le tir en campagne 2002, a accueilli en février les délégués des sociétés de tir de notre district. Un moment particulièrement important pour l'Arquebuse: notre président Emile Rime était proposé pour reprendre le poste de chef des jeunes tireurs du district. Il incombait donc à notre société, en la personne de Jean-Louis Ropraz, de présenter le candidat.

Nous vous livrons, en résumé, la petite harangue pleine d'esprit de Jean-Louis:

- Nous ne vous laisserons pas vous triturer trop longtemps, le candidat n'a pas changé depuis l'assemblée des présidents de novembre. Si vous connaissez bien l'homme, laissez-nous malgré tout vous en dire un peu plus. Pour un personnage de tradition, permettez-nous une approche traditionnelle.

Etat-civil:	grand-papa.
Prénom de son épouse:	Simone.
Profession:	président de la société d'Echarlens.
Hobby:	comptable.
Boissons préférées:	toutes.
Principale qualité:	part toujours le dernier.
Principal défaut:	arrive toujours le premier.
Qualifications:	engagé, disponible, précis, exigeant, constant, naturel, bon camarade, vaut la peine d'être connu.
Situation privée:	membre de la société de Gruyère jusqu'en 1982, membre de l'Arquebuse dès 1983 et président dès 1987.
Proposition pour avancement:	membre du comité de la Fédération.

(Et son épouse est d'accord, même si elle a tout appris le soir de notre souper annuel...)

Rappelez-vous: grâce à lui, le stand d'Echarlens a survécu.

A Emile, nous avons appris une chanson, du rap, qui a pour titre :

**" Le tir re c'est l'émile ".**

A Echarlens, pour les tireurs, Emile est notre Emile.

Si les gens d'Echarlens ne mangent pas de radis pour éviter de devoir en donner, nous tireurs, nous sommes convaincus que notre Emile est prêt à devenir votre Emile.

Jean-Louis Ropraz

Emile, élu membre de la Fédération, remercie l'assemblée et fait le serment de s'engager sans compter pour faire honneur à sa passion: le tir.

## Assemblée du 31 mars 2004

Emile quitte la présidence. Il occupait cette charge depuis 1987.

Il dresse, au moment de partir, un bref état de la société. Il relève la chance qu'il a eue de pouvoir compter sur des gens qui lui ont apporté un soutien inconditionnel. Il rappelle le " dossier " qui a causé à tous nombre de soucis, voire du découragement, lorsqu'il semblait que lutter paraissait vain. Il a heureu-



sement pu, au comité, s'appuyer sur l'expérience et le savoir des " anciens " et sur l'enthousiasme des " jeunes ". Il exprime sa reconnaissance à tous. Il va passer le flambeau à une nouvelle équipe.

Jacques, vice-président, propose de nommer, en témoignage de gratitude, Emile président d'honneur. L'assemblée l'élit par acclamations.

C'est effectivement une page qui se tourne. Comme l'a dit Jean-Louis, c'est à lui que le stand doit d'avoir survécu. Disons-lui simplement merci. Il sera évidemment toujours des nôtres.

La société aura un nouveau président. Qui ne la connaît ? Il s'agit de Jean-Louis Ropraz, lieutenant-colonel, commandant de bataillon.

### **Assemblée du 17 mars 2005**

Après sa première année, le président tire un rapport positif de son activité. Il demandait l'an dernier à son comité de le seconder dans sa charge, il remercie les membres de son comité : tous ont accepté le changement découlant d'une autre méthode de travail.

Le but est le même, se battre pour maintenir la société, ce qui sera toujours possible, tant que durera une forte motivation. Il est, en outre, impératif de former des jeunes, et pour cela de rester attractifs, malgré la concurrence des nombreux sports qu'il est possible de pratiquer aujourd'hui.

Le comité soulève la question du centenaire de la société. Il propose certaines activités évoquées dans le cadre du comité et demande l'avis de l'assemblée.

Après un échange nourri, l'assemblée donne mandat au comité de convoquer une assemblée extraordinaire.

En juin, Echarlens a mis sur pied le concours des Jeunes tireurs de la Gruyère.

### **Assemblée du 21 mars 2006**

Le président remercie les membres pour leur disponibilité affichée lors du concours des Jeunes tireurs en juin. Il exprime sa gratitude à son comité notamment pour les réflexions qu'il leur avait demandé de mener à bien. Ces réflexions étaient censées aboutir à des suggestions pour des activités éventuelles lors des festivités de l'an prochain.

Le président réitère son espoir : que chacun soit animé d'une volonté intacte, pour faire la fête dans son village et avec son village. Personne ne peut reculer, arguant de motifs futiles. Nous avons une seule corde et nous sommes tous du même côté. C'est l'état d'esprit qui fait le succès.

Echarlens 2007 est l'affaire de tous.

### **Rapport du directeur des JT**

La parole est donnée à Ismaïl Ceylan qui signale que Christian Tinguely, atteint par la limite d'âge, n'est plus autorisé à faire partie du cadre des Jeunes tireurs. Par contre, il a suivi le cours chef JT afin d'épauler le chef en place, Ismaïl Ceylan. Les jeunes devraient être au nombre de 18. Guillaume Pugin reçoit le prix du challenge JT Jean-Louis Ropraz.

Merci à Ismaïl pour son excellent travail.

Adressons nos vives félicitations à Jean-Louis : il a fait défiler son **bataillon** à Sorens et son allocution a su toucher, par les sentiments profonds qu'il exprimait, et la troupe et les nombreux invités. Bravo !

## Comptes 1986

DOIT

AVOIR

	DOIT	AVOIR
Solde en caisse.	820 70	
Société cant. tir. fubourgeois		535 --
Ville de Bulle		63 90
Bénéfices loto inters.	439 --	
Inscription rallye inter.		72 --
Assemblée ann. Morand		198 --
Morand Bulle		41 --
Mise en ordre stand-ciblerie		316 20
Laiterie Kolly Bulle		37 80
Don tir cant. fubourgeois		50 --
Frais cibarrs champ. gr.		20 --
Contrôle feuilles stand 30.4.86		40 --
Reçu note de crédit. Corboz	223 60	
Don de Louis Duoin, ann. ann.	30 --	
Reçu Ep. Et. P. Mo. 107	51 85	
Subsides 1986	567 --	
Facture laiterie Charles elôt.		70 --
Cir des Dents Vertes 2 gr.		240 --
Croix Verte résultat St. Vertes		23 60
Cir de section Grandvillard		117 --
Loto du 2 nov. 86 Bénéd.	2.344 10	
Fact. Piner Pindion		33 --
Assemblée délégués à Quin		127 --
Assemblée de la Fédération		44 --
Assemblée, comité à Truibant.		67 50
Corboz Proce		308 10
Corboz Proce, Morand.		827 35
Prélevé sur le carnet 1.4.86	1.000 --	
Reçu Ep. Et. dur. 1/1	94 20	
Pave du Pris. secr. caissier		500 --
Total:	5570 45	3731 45

Une page des comptes de notre caissier Marcel Gremaud : presque une œuvre d'art !

### Comité en 2012 :

Ismail	Ceylan	Président	Fribourg	2004
Frédéric	Gaillard	Vice-président / Caissier	Châtel-St-Denis	2006
Christian	Tinguely	Chef Jeunes Tireurs	Echarlens	2006
Marc	Krattinger	Responsable buvette	Bulle	2008
Guillaume	Pugin	Resp. infrastructures	Echarlens	2008
Jasmine	Morand	Secrétaire	Riaz	2010
Eric	Charlet	Appui JT / Resp. site internet	Riaz	2010
Tania	Dousse	Chef de tir	Riaz	2011

### Les présidents depuis 1922

1907	....	Ottoz	Emile	Echarlens
....	....		....	....
....	1922	Descloux	Charles	Echarlens
1922	1924	Pugin	Pierre, de Léopold	Echarlens
1924	1928	Grandjean	Paul	Morlon
1928	1931	Pugin	Raymond, de Léopold	Echarlens
1931	1937	Sudan	Joseph, instituteur	Echarlens
1937	1942	Pugin	Louis	Riaz
1942	1944	Romanens	René	Marsens
1944	1952	Pugin	Louis	Riaz
1952	1955	Dupasquier	Marcel,	Marsens
1955	1956	Romanens	André,	Vuippens
1956	1973	Macherel	Michel	Marsens
1973	1975	Maeder	André	Echarlens
1975	1976	Progin	Jean-Louis	Marsens
1976	1985	Pugin	René	Echarlens
1985	1987	Ecoffey	Jean-Claude	Morlon
1987	2003	Rime	Emile	Echarlens
2004	2007	Ropraz	Jean-Louis	Sorens
2008	.....	Ceylan	Ismail	Fribourg

### Président d'honneur

2004	Rime	Emile	Echarlens
------	------	-------	-----------

### Les membres d'honneur

1964	Duding	André	Sorens
1964	Pugin	Michel	Echarlens
1968	Overney	Joseph	Morlon
1970	Grandjean	Romain	Morlon
1981	Ecoffey	Jean-Claude	Morlon
1981	Gremaud	Marcel	Echarlens

1981	Gremaud	Max	Echarlens
1981	Meyer	Placide	Bulle
1989	Deschenaux	Joseph	Echarlens
2000	Froidevaux	Charly	Riaz
2000	Pasquier	Claude	Echarlens
2000	Pugin	Jean-Paul	Bulle
2000	Rumo	Héribert	Marsens
2001	Chassot	Alexis	Bulle
2006	Dupont	Gilbert	Echarlens
2006	Grandjean	Jacques	Morlon
2008	Bussard	Christian	Echarlens
2008	Grangier	Reynald	Bulle
2008	Gremaud	Claude	Sorens
2008	Ropraz	Jean-Louis	Sorens
2009	Gremaud	Gilbert	Echarlens
2011	Deschenaux	Stéphane	Echarlens
2011	Ruffieux	François	Echarlens